RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT REGION GUADELOUPE

000000000000

*** ** ***

AVIS

5ème réunion plénière ordinaire du Conseil Régional de la Guadeloupe de l'année 2023

Mercredi 25 octobre 2023- Hôtel de Région

Présenté par Monsieur Joël RABOTEUR

Vice-Président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :
- Vu la saisine du conseil régional en date du 11 octobre 2023, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJA-JT/SA-AL/CR23- 05 portant sur :

Ordre du jour:

- 1- Approbation du Procès-Verbal de l'assemblée plénière du 15 septembre 2023
- 2- Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2023 ;
- 3- Approbation du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2024/2033 ;
- 4- Approbation du schéma de développement du véhicule propre de la Guadeloupe ;
- 5- Adoption du rapport 2020 sur la mise en œuvre du régime d'octroi de mer ;
- 6- Adoption du dispositif d'exonération d'octroi de mer pour l'importation de biens destinés à toute personne exerçant une activité économique dans des secteurs agréés
- 7- Questions diverses

Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est appelé à émettre un avis sur les rapports des points 2 à 6 de l'ordre du jour

Etaient présents :

Mmes : Joëlle BARTEBIN, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Aminata ELUTJER, Gilberte FRENAY et Marie-Claude PERNELLE

MM: Hubert ANNEROSE, Gustave BYRAM, Hilarion BEVIS-SURPRISE, Claude KIAVUE, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR.

Excusés : Alcide DONNAT, Jacques FLORO, Thierry GARGAR, Michel GEOFFROY, Jean-Jacques JEREMIE, Héléna NARAYANIN-SIOUSARRAM, Alex RODEF, Alain SOREZE et Lucette VAIRAC.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président et les membres du conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, remercient Messieurs Harold Douared, David Janky et Ludovic Osmar d'avoir apporté les éclairages utiles à la bonne analyse des documents soumis à leur sagacité.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 18 octobre 2023 a, sous la présidence de Félix LUREL, émis les observations et avis ci-après.

D'emblée, le Conseil tient à exprimer sa vive inquiétude au sujet du lycée agricole. En effet, depuis le 25 septembre dernier, les élèves scolarisés au Lycée Alexandre BUFFON ne sont pas en classe, suite à la mobilisation des personnels dans un premier temps, puis des parents d'élèves dans un second temps et aujourd'hui des élèves.

Le CCEE souhaite une normalisation rapide de la situation, vu l'importance de l'enseignement agricole dans l'unique établissement y dédié en Guadeloupe. L'actuelle dynamique de transitions écologique et alimentaire le commande et il en va de la professionnalisation de nos agriculteurs de demain.

S'agissant de la saisine de ce jour, l'avis du CCEE a été sollicité sur des questions

Décision modificative N°1 pour l'exercice 2023

Le conseil a pris connaissance des différents ajustements budgétaires apportés par la présente Décision modificative.

Il note que ces mesures nouvelles permettent d'apurer le stock d'autorisations pluriannuelles devenues sans objet et d'optimiser le financement d'opérations éligibles au financement européen React-EU arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

C'est une démarche de bonne gestion budgétaire à laquelle l'on ne peut disconvenir.

Le CCEE observe que la Région bénéficie d'un préfinancement de la Banque de développement pour les opérations à maîtrise d'œuvre régionale.

Il regrette que cette souplesse ne soit pas disponible pour les porteurs de projets qui , pour certains, ont procédé à temps aux remontées de dépenses et pour autant ont été pénalisés par des retards considérables dans le versement de leur avance. Cette rupture de trésorerie met parfois en péril l'équilibre global de projets et hypothèque gravement leur accomplissement avant la date fatidique du 31 décembre.

Aussi le CCEE invite-t-il la Région à se doter des moyens humains, techniques et organisationnels indispensables à l'exercice de l'autorité de gestion des fonds européens, au bénéfice des acteurs économiques et culturels – de toutes dimensions- concourant au développement de l'archipel.

S'agissant des investissements en autorisation de programmes et face aux risques naturels et aux différents aléas climatiques, le CCEE engage la Région à initier, en lien avec les collectivités du bloc communal et le Département, à réaliser un diagnostic des équipements publics du territoire. Cet état des lieux permettrait d'établir un programme de consolidation-réfection-reconstruction des équipements proposés aux différents usagers.

Le CCEE préconise une démarche similaire en direction des espaces culturels et les salles de spectacle de l'archipel, aussi bien pour le bâti, que pour les équipements.

Approbation du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2024/2033

Faire évoluer le mix énergétique de la Guadeloupe vers des énergies renouvelables, moins carbonées, est un défi relevé à l'échelon national. La déclinaison régionale de cet objectif s'inscrit da programmation pluriannuelle d'énergie prévue par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Le CCEE peut donc noter favorablement les succès de la PPE de 2018-2023 dans les domaines des énergies renouvelables photovoltaïque et éolienne, dont les objectifs ont été dépassés, mais aussi la réussite des actions en matière de maîtrise de demande d'énergie qui se sont révélés efficaces.

La programmation pluriannuelle d'énergie pour la période 2024-2033 présente des objectifs ambitieux. Diversifier les sources d'énergie pour plus d'autonomie énergétique et réduire la dépendance du territoire aux énergies les plus polluantes, sont des objectifs prioritaires pour le devenir de la Guadeloupe. Le CCEE relève également l'ambition affichée par la PPE de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 56 % en 2028 et de 60% en 2033 (par rapport à 2022).

Le Conseil encourage la collectivité à suivre ces lignes directrices, tout en mesurant la relative brièveté des délais impartis.

Il souhaite attirer l'attention sur un certain nombre de points.

S'agissant des choix stratégiques portées par la PPE, bien qu'ils aient été élaborés en étroite collaboration avec l'Etat, dans un esprit partenarial et de concertation, ces choix ne doivent pas, pour autant, compromettre les ambitions régionales en matière d'indépendance énergétique à long terme.

Aussi le CCEE s'interroge-t-il quant à la pertinence de biomasse liquide issue de colza pour l'usine d'EDF à Jarry, qui rendra de facto la Guadeloupe encore dépendante de l'importation de cet intrant.

S'agissant des prix, la Guadeloupe bénéficie actuellement d'une dérogation prévue par la Commission Européenne lui assurant une commercialisation de l'électricité sur la base de tarifs réglementés nationaux par EDF. Une péréquation compense la différence des coûts de production plus élevés en Guadeloupe que la moyenne nationale et permet aux guadeloupéens d'obtenir l'électricité à un moindre coût. Dans ce contexte de diversification des sources d'énergie, le CCEE sollicite le maintien de la « péréquation nationale » à très long terme, afin que la montée en puissance des énergies renouvelables ne se traduise pas par renchérissement de l'électricité pour le consommateur Guadeloupéen.

Par ailleurs, le CCEE accueille positivement le développement du système d'ombrières photovoltaiques en Guadeloupe. Toutefois, une attention particulière devra être portée sur les effets d'îlots de chaleur provoqués et renvoyés par ces installations, notamment par effet de réverbération. Le Conseil suggère que ces installations s'intègrent de façon plus agréable dans nos environnements par une amélioration de leur esthétique. Il appelle à une certaine vigilance sur la résistance d'ancrage de ces ombrières, notamment en cas de mauvais temps. Il redoute les effets de ces ombrières sur la biodiversité, et s'inquiète du recyclage des panneaux photovoltaïques parvenus en fin de vie.

Le CCEE accompagne favorablement les projections portant sur le développement de l'énergie géothermique et encourage la collectivité à maintenir son intérêt pour toutes les alternatives rendues possibles grâce au potentiel que représentent les énergies marines (houlomotrice ou thermique). Il considère que des liens plus étroits ou des passerelles plus fréquentes devraient être encouragés avec l'Université des Antilles en matière de « recherche et développement » afin d'encourager l'innovation et poursuivre les efforts de la collectivité régionale en ce sens.

L'hydrogène est aussi une source d'énergie qui gagnerait à être développé notamment dans le domaine des transports en commun. Le CCEE invite la Région à explorer les différentes initiatives, notamment guadeloupéennes portant créations d'unités industrielles de production d'électricité issue d'hydrogène vert ou de la géothermie et promettant un coût d'accès à l'énergie moins onéreux pour les guadeloupéens.

S'agissant de production locale d'énergie, le CCEE considère que ce secteur devrait faire l'objet d'une plus grande participation des particuliers guadeloupéens au capital des entreprises exploitantes, ce qui contribuerait à doter le développement endogène de l'archipel d'une meilleure assise au.

Pour ce qui est de la consommation d'énergie, afin d'en encourager la maitrise, il apparaît primordial d'accompagner davantage les ménages les plus modestes, pour lesquels le premier critère d'achat d'équipement électroménager est le prix. Un effort similaire à celui réservé aux climatiseurs de classes A pourrait être consenti pour les machines de première nécessité, tels que les lave-linges et les réfrigérateurs. L'intérêt étant d'abolir progressivement en Guadeloupe l'usage d'équipements énergivores, qui sont aussi les moins chers à l'achat. Le CCEE s'interroge sur le moyen de réduire l'importation de machines trop gourmandes en énergie et suggère que l'octroi de mer soit employé comme outil dissuasif.

Toujours pour les familles défavorisées, alors que la question de l'autonomie énergétique est de plus en plus prégnante et que les aléas climatiques se font de plus en plus violents, le CCEE s'interroge sur la mise à disposition d'un kit de survie énergétique pour les foyers en cas de cataclysme naturel. Ce kit serait constitué d'un panneau photovoltaïque en capacité de fournir de l'électricité à un foyer en cas de défaillance d'électricité après un évènement climatique.

Enfin, le CCEE souligne que la meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée et invite à davantage de sobriété dans nos usages, nos mobilités, nos comportements voire nos modes de vie. Pour ce faire, une vaste campagne de communication en ce sens pourrait être mise en œuvre afin d'encourager cette mutation et réussir la transition énergétique que nous appelons de nos voeux.

Approbation du schéma de développement du véhicule propre de la Guadeloupe

Le CCEE a pris connaissance du schéma régional du véhicule propre qui traduit localement la volonté de décarboner l'énergie consommée par les véhicules, d'améliorer la performance énergétique des véhicules, de maîtriser la croissance de la demande et d'opérer une mutation vers des modes de transport plus économes en énergie et moins émetteurs de gaz à effets de serre. En bref, il s'agit de mettre en œuvre la transition écologique dans le secteur des transports.

Le conseil partage largement ces objectifs qui concourent à la lutte contre le changement climatique et devraient permettre à terme, une moindre dépendance de la Guadeloupe aux énergies fossiles

Le CCEE souligne néanmoins l'importance d'une réflexion globale au sujet du maillage du territoire afin de désengorger les routes encore trop soumises aux nombreux embouteillages (trafic routier encombré aux heures de pointe/à l'entrée et à la sortie des grands axes lors des journées de travail).

Aussi, convient-il de poursuivre les efforts pour le déploiement des infrastructures de transport intermodal à travers l'ensemble du territoire archipélagique. Les bus électriques, le TSCP, voire le téléphérique sont des alternatives à explorer afin de réduire les temps de déplacements interurbains notamment.

Par ailleurs, compte tenu de l'attachement viscéral que nous développons pour nos voitures, le CCEE suggère à la Région et aux pouvoirs publics d'impulser des campagnes visant à susciter de nouveaux comportements des automobilistes, en matière de mobilité. Il encourage toutes les initiatives en faveur du covoiturage ou promouvant le transport collectif – notamment par l'emploi des innovations apportées par le numérique – à l'instar de l'application Karos.

Par ailleurs, la part des énergies fossiles dans la production électrique sur le territoire étant encore trop importante (près de 65 à 70%), le CCEE souscrit au choix de l'approche systémique dans notre réflexion collective quant à la mobilité est à prendre en considération afin dans le cadre d'une.

C'est pourquoi le CCEE est favorable à ce que le déploiement des recharges des véhicules électriques soit dans la mesure du possible, corrélé au développement de stations équipées de panneaux solaires afin de conforter, en toute cohérence, la démarche de décarbonation.

Enfin, le CCEE apprécie l'effort d'analyse d'impacts à 360° porté par le SDVP; l'environnement, l'emploi, la fiscalité, la formation, sont autant de domaines qu'impactera la transition énergétique. L'anticipation est de mise, en particulier en matière de formation professionnelle, dans la double perspective de la conversion des emplois de la filière automobile et de l'émergence de nouveaux métiers. Gageons que notre archipel saura, avec tous les accompagnements nécessaires, saura réussir cette mutation.

Adoption du rapport 2020 sur la mise en œuvre du régime d'octroi de mer

Adoption du dispositif d'exonération d'octroi de mer pour l'importation de biens destinés à toute personne exerçant une activité économique dans les secteurs agréés ;

Adoption du rapport 2020 sur la mise en œuvre du régime d'octroi de mer

Adoption du dispositif d'exonération d'octroi de mer pour l'importation de biens destinés à toute personne exerçant une activité économique dans les secteurs agréés ;

Basse-Terre, le 23 octobre 2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE LA CULTURE DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT FÉLIX LUREL